

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/07/30/2014036779/justel>

Dossier numéro : 2014-07-30/03

Titre

30 JUILLET 2014. - Arrêté du Gouvernement flamand portant octroi de subventions pour la plantation de systèmes agroforestiers en application du Programme flamand de Développement rural pour la période de programmation 2014-2020

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 20-12-2018 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 03-11-2014 page : 83717

Entrée en vigueur : 01-08-2014

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) [¹ - Dispositions générales]¹

Art. 1, 1/1

[CHAPITRE 2.](#) - Subvention aux systèmes agroforestiers

Art. 2

[CHAPITRE 3.](#) - Frais subventionnables

Art. 3

[CHAPITRE 4.](#) - Conditions de subvention

Art. 4

[CHAPITRE 5.](#) - Procédure de demande

Art. 5

[CHAPITRE 6.](#) - Contrôles

Art. 6

[CHAPITRE 7.](#) - Dispositions finales

Art. 7-9

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) [¹ - Dispositions générales]¹

(¹)<AGF 2014-12-19/B3, art. 182, 002; En vigueur : 01-01-2015>